

Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

PAT du Grand-Orly Seine Bièvre

Date de la dernière actualisation : 10/04/2026



- › Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2025
- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2025

Territoire Caractéristiques et enjeux du territoire

Île-de-France

Val-de-Marne

Essonne

Proposition de Cap stratégique élaboré par plus de 200 personnes (éluEs et AgentEs des 24 villes, 50 associations, des entreprises et institutions). Cette proposition sera soumise aux éluEs 2026-2033.

En 2033, le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre est fier de son Plan Alimentaire Territorial (PAT) - politique de transition alimentaire, faisant la promotion d'une alimentation durable, locale, saine, solidaire et économiquement juste pour toutes et tous.

Le PAT est holistique, pensé et bâti de la « graine au compost ». Il s'inscrit en complémentarité et cohérence avec les autres Plans (PCAET – Plan Climat Air Energie, PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PLT – Plan de Logistique Territorial, etc.) portés par la collectivité.

En réponse aux besoins du territoire, le PAT du GOSB érige trois enjeux en priorités structurantes de son action entre 2026 et 2033 :

- Renforcement de la capacité nourricière du territoire
- Justice sociale dans l'accès à l'alimentation
- Santé globale

En réponse aux besoins du territoire, le PAT du GOSB érige trois enjeux en priorités structurantes de son action entre 2026 et 2033 :

PRIORITE 1

Renforcement de la capacité nourricière du territoire

Le territoire renforce son engagement en faveur de la transition écologique via la protection et la valorisation des ressources naturelles du territoire en lien avec la vocation nourricière – sanctuarisation et développement du foncier agricole, régénération des sols, de l'eau, de l'air et la protection de la biodiversité.

Le Plan alimentaire territorial du GOSB valorise et soutient une dynamique d'agriculture le plus possible biologique, locale, en circuits-courts de proximité. Il soutient l'exploration d'autres organisations de systèmes alimentaires résilients et rend possible une expérimentation permanente des différentes formes d'agriculture adaptées aux évolutions climatiques (entre autres l'agroécologie...). En parallèle, le GOSB participe au retour de la nature nourricière en ville et au développement de l'agriculture urbaine.

PRIORITE 2

Justice sociale dans l'accès à l'alimentation

Le territoire s'engage à améliorer l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous via notamment le renforcement du droit à l'alimentation articulé aux droits humains et la démocratie.

Le PAT soutient la lutte contre la précarité alimentaire.

Avec une vision globale du système alimentaire, le PAT s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

PRIORITE 3

Santé globale

Le territoire du GOSB s'engage à promouvoir la santé via l'alimentation de qualité et bas carbone, en s'appuyant sur la santé humaine (dont la dimension culturelle) et la santé des écosystèmes.

Pour traduire concrètement ces orientations, le Plan Alimentaire Territorial du GOSB mobilise les leviers suivants :

- s'engage à renforcer la commande publique responsable dans la restauration collective ;
- renforce les synergies et le bon fonctionnement du système agricole et alimentaire de l'ensemble du cycle : des paysans et paysannes aux consommateurs et consommatrices, en passant par toutes les étapes de la production au retour à la terre : production, transformation, distribution ; consommation, gestion des déchets ;
- accompagne la revitalisation du tissu économique du secteur agricole et alimentaire du territoire via le renforcement et/ou création de filières d'une viabilité à la fois économique, sociale et environnementale ;
- appuie l'effort de l'éducation à l'alimentation, en permettant aux citoyennes et citoyens et à leurs enfants d'être informés et formés, éduqués à ces enjeux, à toutes et tous d'être conscient.e.s et alertes, cosociétaires de l'écosystème agricole et alimentaire du Grand-Orly

Seine Bièvre ;

- anime la démarche du PAT dans l'esprit de la démocratie alimentaire et de la co-construction.

En 2033, le Grand-Orly Seine Bièvre est un acteur qui anime le dialogue territorial multi-acteurs, repère et valorise les initiatives locales à la transition de son système agricole et alimentaire et facilite la coopération entre acteurs et entre territoires. Dans cette optique, le PAT est administré par une gouvernance partagée ouverte, permettant un suivi et une évaluation continue de la démarche.

Chiffres clés du territoire



Contexte

722 579 habitants
24 communes
5 871,99 habitants/km²
123,06km² de communes
102,90 ha artificialisés



Caractéristiques socio-économiques

20.9% de taux de pauvreté
10,01% de chômage
21 540€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

92 association(s) luttant contre la précarité alimentaire
7,48 associations par 10 km²
0,13 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

63,03 hectares de SAU
0,51% de SAU
dont 3,11% de SAU en bio
dont 0% de légumineuses
dont 4,38% de prairies permanentes



Structures agricoles

8 exploitations

8 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques > 5 ug par litre d'eau

Taux de nitrates entre 10 mg et 25 mg par litre d'eau

22 254,67m³ d'eau utilisés pour l'irrigation

en hausse de 12,26% depuis 5 ans

304,30 de haie/ha de SAU



Distribution

1 297 enseignes de distribution

dont 158 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

4 732 emplois dans la transformation

+11,97% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

330 restaurants collectifs sur le territoire inscrits sur ma cantine

dont 184 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

> Grand-Orly Seine Bièvre (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

Conseil Territorial de l'Alimentation (CTA)

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

> Métropole du Grand Paris, DRIAAF, les 24 villes, CD 94, Région Île-de-France, ADEME...

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

> Somahck Limpackdi, Dominique Paturel (INRAE), Christine Aubry (AgroParisTech), Bénédicte Bonzi, , ...

Acteurs de la production agricole dont foncier

> Terre de Liens,

Acteurs de la transformation agroalimentaire

> Le Gaulois, Les minuscules, Symbiose Kéfir,

Acteurs de la restauration collective

> Les 24 villes.

Acteurs de la restauration commerciale

> En cours : ADP...

Acteurs de la distribution alimentaire

> Choisy ta Scop, Coquelicoop...

Représentants des consommateurs

> Associations : Villejuifois Solidaires, Collectif alimentation Cachan, ...

Acteurs de la santé

> ARS 94 et ARS 91, ARS Ile-de-France, RESOLIS, CLS des villes...

Acteurs du social

> Secours Populaire, Epicerie sociales et solidaires, ...

Acteurs environnementaux

> Cluster Eau Milieux Sols

Autres

> SEMMARIS MIN de Rungis

Les objectifs stratégiques du projet

AXE 1 – TRANSITION ECOLOGIQUE

Objectif opérationnel 1.1 – Après un diagnostic, sanctuariser et développer le foncier agricole dans le projet territorial

Objectif opérationnel 1.2 – Développer des actions de régénération des sols

Objectif opérationnel 1.3 - Protéger et valoriser les autres ressources naturelles du territoire en lien avec la dimension nourricière – l'eau, l'air et la biodiversité

Objectif opérationnel 1.4 - Travailler sur la circularité et le retour du déchet à la terre pour réduire l'empreinte écologique

AXE 2 - RENFORCEMENT DE LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE

Objectif opérationnel 2.1 – Favoriser l'installation des agriculteurs et des paysans sur le territoire

Objectif opérationnel 2.2 – Soutenir et accompagner les acteurs en agriculture biologique (agroécologique) en circuits-courts et directs du territoire élargi aux bassins de la Seine et les accompagner au changement d'échelle

Objectif opérationnel 2.3 Accompagner les exploitants dans la transformation de leurs pratiques pour tendre vers une agriculture écologique

Objectif opérationnel 2.4 – Inciter et rendre possible des expérimentations de différentes formes d'agriculture adaptées aux évolutions climatiques

Objectif opérationnel 2.5 – Développer l'agriculture urbaine nourricière, bas carbone, respectueuse de l'environnement et du social avec et pour les habitantEs

Objectif opérationnel 2.6 - Favoriser la pratique de la production alimentaire (jardins privés, ouvriers, collectifs...)

Objectif opérationnel 2.7 - Encourager des partenariats avec des paysan.ne.s au-delà du territoire

AXE 3 - JUSTICE SOCIALE DANS L'ACCES À L'ALIMENTATION

Objectif opérationnel 3.1 - Améliorer l'accès à une offre alimentaire durable et saine pour toutes et tous (notamment les cantines solidaires)

Objectif opérationnel 3.2 – Faciliter l'expérimentation d'autres systèmes alimentaires et de formes d'organisation collective dans le domaine à l'instar de la SSA

Objectif opérationnel 3.3 - Développer l'éducation à l'alimentation et à la compréhension des enjeux des systèmes agricoles et alimentaires (éducation populaire)

Objectif opérationnel 3.4 - Reconnaître et promouvoir la diversité culturelle dans les pratiques alimentaires

Objectif opérationnel 3.5 - Imaginer et soutenir une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant (école, péri/extra scolaire et familial)/ Veiller à la cohérence des actions, des moyens et des contenus éducatifs pour garantir un accès équitable à l'éducation à l'alimentation (échelle territoriale)

AXE 4 - SANTE GLOBALE

Objectif opérationnel 4.1 - Promouvoir la santé via l'alimentation de qualité en s'appuyant sur le concept de santé globale (One health)

Objectif opérationnel 4.2 - Mobiliser l'ensemble des acteurs sur les enjeux santé/ alimentation (acteurs de santé, établissements de santé, aidants, producteurs, transformateurs, distributeurs, restauration collective...) pour imaginer une gouvernance croisée de ces enjeux

Objectif opérationnel 4.3 - Soutenir l'éducation à la nutrition humaine / Favoriser l'éducation populaire sur l'alimentation et la santé globale

AXE 5 – ECOSYSTEME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Objectif opérationnel 5.1 - Accompagner le développement des filières économiquement, socialement et environnementalement viables

Objectif opérationnel 5.2 - Soutenir les synergies entre acteurs du tissu économique du secteur agricole et alimentaire du territoire, en passant par toutes les étapes (production, transformation, logistique, stockage, distribution, consommation, fin de vie/recyclage)

Objectif opérationnel 5.3 – Favoriser l'installation des agriculteurs et des paysans sur le territoire

Objectif 5.4 – Améliorer l'approvisionnement local et de qualité (One health) de la restauration collective du territoire en sécurisant la commande publique

AXE 6 – GOUVERNANCE PARTAGEE ET EVALUATION


Objectif opérationnel 6.1 – Créer des dispositifs de gouvernance partagée du PAT et les animer en favorisant la participation citoyenne

Objectif opérationnel 6.2 - Mettre en commun tous les acteurs et actrices via des instances locales

Objectif opérationnel 6.3 - Concevoir et animer des dispositifs d'évaluation et suivi collectif de l'action du PAT et de son impact

Objectif opérationnel 6.4 - Développer la coopération avec les autres territoires : Pour sortir des logiques de territoires servants.

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Économie alimentaire	Maintien et développement de l'agriculture urbaine	Accord Cadre PAT AgroParisTech Innovation pour l'ensemble des opérations AU	Action programmée

Évaluation

Coopération

Coopération inter-PAT

Non

Coopération interterritoriale

Non

Moyens financiers et humains

Moyens humains

1 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Détail des sources

Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.